



# RAPPORT ANNUEL DE GESTION

## 2024-2025



École Félix-Leclerc  
161, boul. Monchamp, Saint-Constant (Québec) J5A 2K8  
Téléphone : 514 380-8899, poste 4331  
Site Web : <https://felix-leclerc.cssdgs.gouv.qc.ca> / Courriel : [felixleclerc@cssdgs.gouv.qc.ca](mailto:felixleclerc@cssdgs.gouv.qc.ca)

2024-02-15



Madame Anne-Marie Lamarre  
Directrice

## MESSAGE DE LA DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT

Chers parents, chers élèves, chers membres de la communauté scolaire,

Le rapport annuel que j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui est le reflet d'une année riche en apprentissages, en projets porteurs de sens et en réussites partagées. L'année scolaire qui s'achève a permis à notre établissement de consolider son engagement envers la réussite de tous les élèves, en cohérence avec notre **projet éducatif 2023-2027**. Guidés par les valeurs d'ouverture, d'un lien bienveillant, de persévérance et toujours dans le plaisir, nous avons poursuivi notre mission : offrir à chaque élève un environnement d'apprentissage stimulant, sécuritaire et propice à son épanouissement personnel, social et académique.

Les membres de notre équipe ont redoublé de créativité et de rigueur pour adapter leurs pratiques et soutenir chaque élève dans son parcours. Cette année encore, plusieurs **projets, activités scolaires et parascolaires** ont vu le jour, qu'ils soient artistiques, scientifiques, culturels ou communautaires. Ces initiatives ont permis aux élèves d'apprendre autrement, de s'impliquer activement dans leur milieu et de développer leur autonomie ainsi que leur esprit critique.

Je tiens à souligner le travail remarquable du personnel de l'école, le soutien indéfectible des parents et l'engagement de nos partenaires. C'est grâce à cette collaboration que nous pouvons offrir une éducation de qualité, centrée sur l'élève. À toutes et à tous, un grand merci pour votre contribution à cette belle aventure éducative.

Avec toute ma reconnaissance,

—Anne-Marie Lamarre

## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT



Madame Caroline Langlais  
Présidente

C'est avec grand plaisir que je vous présente le rapport annuel du conseil d'établissement (CÉ) de l'école Félix-Leclerc pour l'année scolaire 2024-2025. Vous y trouverez un résumé des principales décisions prises par les membres du CÉ.

Pendant les séances, les membres ont pris des décisions importantes touchant, entre autres, le budget, l'organisation scolaire, les activités et sorties éducatives. Tout a été fait dans le meilleur intérêt des élèves. Ce ne fut pas toujours une tâche facile, surtout avec le dossier délicat du redécoupage scolaire. Un immense merci à chacun d'eux pour leur implication et leur rigueur!

Je tiens aussi à souligner le travail fantastique de l'organisme de participation des parents (OPP). Ces parents bénévoles ont organisé ou contribué à l'organisation de plusieurs activités qui ont égayé l'année scolaire : Collations d'ici et d'ailleurs, Carnaval d'hiver, Fête de fin d'année, etc. Leur implication fait vraiment une différence dans la vie de nos élèves et de leurs familles.

Enfin, je veux lever mon chapeau à la direction et à tout le personnel de l'école. Grâce à leur passion et leur dévouement, ils permettent à nos élèves de grandir, de s'épanouir et de croire en leur potentiel.

Bonne année scolaire 2025-2026 à tous et toutes!

— Caroline Langlais

## TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT.....	5
1.1 Liste des membres du conseil d'établissement .....	6
2. BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT .....	7
2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement.....	8
2.2 Activités réalisées et décisions prises.....	9
2.3 Résultats obtenus .....	13
ANNEXE DU RAPPORT ANNUEL .....	15

1

# PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

## 1.1 LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Nom et prénom	Poste occupé	Durée écoulée du mandat
Valérie Asselin	Parent	1 <sup>re</sup> année (substitut)
Stéphanie Brevet-Giroux	Personnel scolaire : personnel enseignant	2 <sup>e</sup> année
Carolyne Brouillard	Parent, vice-présidente	1 <sup>re</sup> année
Roxanne Crête	Personnel scolaire : personnel enseignant	2 <sup>e</sup> année
Tatiana Harker	Parent	2 <sup>e</sup> année
Joël Hamelin	Parent	1 <sup>re</sup> année
Anne-Marie Lamarre	Personnel scolaire : Direction	
Caroline Langlais	Parent, présidente	2 <sup>e</sup> année

Annie Lapointe	Parent	1 <sup>re</sup> année
Sébastien Norris	Personnel scolaire : personnel enseignant	2 <sup>e</sup> année
Brigitte Primeau	Personnel scolaire : Direction adjointe	1 <sup>re</sup> année
Carol Echeverry Orozco	Parent	2 <sup>e</sup> année Démission (janvier 2025)

2

## BILAN DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

### 2.1 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Date (Jour-mois-année)	Type de séance (Préciser : ordinaire, extraordinaire, sous-comité, etc.)
24 septembre 2024	Ordinaire
5 novembre 2024	Ordinaire
28 janvier 2025	Ordinaire
15 avril 2025	Ordinaire
14 mai 2025	Ordinaire
3 juin 2025	Ordinaire

## 2.2 ACTIVITÉS RÉALISÉES ET DÉCISIONS PRISES

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
<b>Pouvoirs généraux</b>			
Adoption du projet éducatif <sup>1</sup>	N/A		Adopté en 2023
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	Septembre 2024	Approuvé	
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité	Juin 2024		
Approbation des contributions financières exigées	Juin 2025	Adopté	
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	Juin 2025	Adopté	
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel	Juin 2025	Adopté	
Adoption des règles de fonctionnement des services de garde	Septembre 2024		
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire	N/A		

<sup>1</sup>D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions réalisées.

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
<b>Pouvoirs généraux</b>			
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)	N/A		
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement	N/A		
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité	Tout au long de l'année		
Transmission de documents à l'intention des parents	Tout au long de l'année	Informé	
<b>Pouvoirs liés aux services éducatifs</b>			
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique	Septembre 2024	Approuvé	
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant	Juin 2025	Adopté	
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et des contenus des programmes d'études	N/A		

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
<b>Pouvoirs liés aux services éducatifs</b>			
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité)	N/A		
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)	Avril 2025	Approuvé	
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école)	Tout au long de l'année	Approuvé	
Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers	N/A		
Consultation des parents	Mai 2025	Approuvé	Avis de redécoupage : École secondaire Jacques Leber
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves	Tout au long de l'année	Via le conseil d'élèves	
<b>Pouvoirs liés aux services extrascolaires</b>			
Organisation de services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)	Novembre 2024	Informé	
Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme	Avril 2025	Approuvé	Traiteur scolaire – InnovSanté (Contrat de 2 ans)

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
<b>Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles</b>			
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement	N/A	N/A	
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale)	Novembre 2024 Avril 2025	Approuvé	But : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vente de chandail avec le logo du mammoth (équipe sportive) pour développer le lien d'appartenance.</li> <li>- Quill-O-Thon : Fournir du matériel pour permettre aux élèves de vivre des activités intérieures et extérieures</li> </ul>
Adoption du budget annuel de l'établissement	Mai 2025	Adopté	
<b>Autres activités réalisées (ex. : consultation, informations, projets spéciaux, etc.)</b>			
Organisme de participation des parents (O.P.P.)			Organisme pour la promotion et l'encadrement de la participation bénévole des parents

## 2.3 RÉSULTATS OBTENUS



Objectif du PEVR	Orientation du PÉ	Objectifs	Indicateur	Portrait de départ	Cible 2027	2024-2025
Agir efficacement auprès des élèves à risque en améliorant le développement de leurs compétences scolaires tout au long de leur parcours	Soutenir les élèves à risque en intervenant rapidement	Favoriser la réussite <b>en français dans la compétence lecture</b> chez nos élèves à risque (65% et moins) au bilan en lecture de la 3 <sup>e</sup> année à la 6 <sup>e</sup> année	La proportion d'élèves à risque et en situation d'échec en lecture (65% et moins) de la 3 <sup>e</sup> à la 6 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> : 10,4% 4 <sup>e</sup> : 8,7% 5 <sup>e</sup> : 11,7% 6 <sup>e</sup> : 14,1%	3 <sup>e</sup> : 8 % 4 <sup>e</sup> : 6 % 5 <sup>e</sup> : 8 % 6 <sup>e</sup> : 9 %	3 <sup>e</sup> : 9,1% 4 <sup>e</sup> : 5 % 5 <sup>e</sup> : 11,4 % 6 <sup>e</sup> : 13 %
		Favoriser la réussite de nos élèves à risque en <b>mathématiques dans la compétence raisonner</b> au 3 <sup>e</sup> cycle	La proportion d'élève à risque et en situation d'échec en mathématique - raisonner (65% et moins) au 2 <sup>e</sup> cycle (5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> année)	5 <sup>e</sup> : 13,6% 6 <sup>e</sup> : 11,1%	5 <sup>e</sup> : 9 % 6 <sup>e</sup> : 8 %	5 <sup>e</sup> : 11,7% 6 <sup>e</sup> : 13%

**Explication de l'écart :**

**En français-lecture :** Les cibles sont déjà atteintes (et plus) en 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année, et elle est presque atteinte en 5<sup>e</sup> année. Malheureusement, nous observons une augmentation importante du nombre d'élèves à risque en 4<sup>e</sup> année étant donné les grandes difficultés rencontrées par les élèves vulnérables dans la période pandémique et postpandémique.

**En mathématique -raisonner :** La cible a été atteinte en 5<sup>e</sup> année en cette première année du plan d'action, mais le nombre d'élèves à risque (65% et moins) a augmenté de 3,5% en 6<sup>e</sup> année (cohorte présentant plusieurs grandes difficultés tout au long de leur parcours et particulièrement affectée par la période pandémique et postpandémique).

Nos prochains pas :



Assurer le bien-être des élèves en déployant un plan d'action concerté dans chaque	Développer un milieu de vie qui vise l'inclusion de tous les élèves	Augmenter le sentiment de bien-être des élèves à l'école	<b>Plan d'action</b> concerté basé sur des pratiques universelles qui	Plan d'action visant exclusivement	Fin 2024 : Plan d'action concerté	Le plan d'action est actuellement
--	---	--	---	------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

établissement			favorisent le bien-être  <b>Proportion d'élèves</b> qui se sentent acceptés à l'école  <b>Nombre d'activités</b> offertes à tous sous le thème de la diversité et du vivre ensemble	le maintien du 60 minutes d'activités physiques par jour  93% de nos élèves se sentent acceptés  6 ateliers d'habiletés sociales offerts par niveau	établi  Dès 2025 : Mise en œuvre du plan d'action  100% des élèves  Maintien du nombre d'ateliers sur les habiletés sociales (6 par niveau) et bonification du programme par des activités visant la diversité et le vivre-ensemble	en rédaction en ce qui concerne le 60 minutes d'activités physiques offertes par jour  Un sondage sera présenté aux élèves en décembre 2024  Au printemps 2024, en plus des ateliers
---------------	--	--	---	---	---	--

Explication de l'écart : La première cible a été fixée pour la fin de l'année 2024 (2023-2024 = AN un de notre plan d'action en lien avec le bien-être)

Nos prochains pas :



Analyse de la situation concernant l'activité physique en collaboration avec le comité À l'école on bouge! et le service de garde



Sondage à présenter aux élèves sur leur sentiment de bien-être à l'école et sur leurs intérêts quant aux activités offertes sur la cour ou au gymnase lors des récréations du matin et de l'après-midi

Taux de participation des élèves aux différentes activités physiques, culturelles et artistiques offertes à l'école, incluant le parascolaire



Bonifier l'offre de service des activités parascolaires (nombre et diversité)

Promotion plus accrue des différentes activités offertes auprès des élèves et de leurs parents pour une meilleure participation.

Augmenter le sentiment d'appartenance et encourager la participation des élèves en utilisant le nouveau logo des équipes sportives (campagne de financement)

3

## ANNEXE DU RAPPORT ANNUEL

1. Résultats en français (lecture) 2024-2025
2. Résultats en mathématique (raisonner)  
2024-2025
3. Plan de lutte à l'intimidation et à la  
violence

## Résultats français (lecture) 2024-2025

Résultats : 0 à 59  
**Critique**  
**2,2 %**  
 7

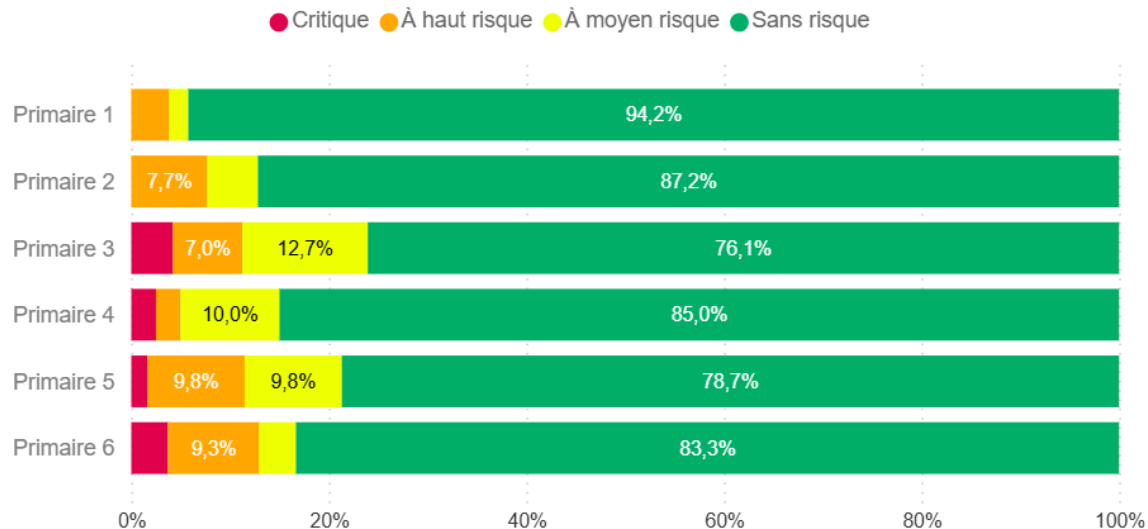
Résultats : 60 à 65  
**À haut risque**  
**6,9 %**  
 22

Résultats : 66 à 69  
**À moyen risque**  
**7,6 %**  
 24

Résultats : 70 à 100  
**Sans risque**  
**83,3 %**  
 264

Nb élèves  
**317**

Distribution des intervalles par niveau scolaire



- |                                      |   |   |                                      |
|--------------------------------------|---|---|--------------------------------------|
| <b>Sexe</b>                          | <b>Statut génération</b>                          | <b>Plan d'intervention</b>                        | <b>Groupe linguistique</b>           |
| <input type="checkbox"/> Féminin     | <input type="checkbox"/>                          | <input type="checkbox"/> Avec plan d'intervention | <input type="checkbox"/> Allophone   |
| <input type="checkbox"/> Masculin    | <input type="checkbox"/> Immigrant 1re génération | <input type="checkbox"/> Sans plan d'intervention | <input type="checkbox"/> Anglophone  |
| <input type="checkbox"/> Non binaire | <input type="checkbox"/> Immigrant 2e génération  |   | <input type="checkbox"/> Francophone |
| <input type="checkbox"/> Non défini  | <input type="checkbox"/> Indéterminé              |   | <input type="checkbox"/> Non défini  |
|                                      | <input type="checkbox"/> Non immigrant            |   |                                      |

## Résultats mathématiques (raisonner) 2024-2025

Résultats : 0 à 59  
**Critique**  
**4,0 %**  
 13

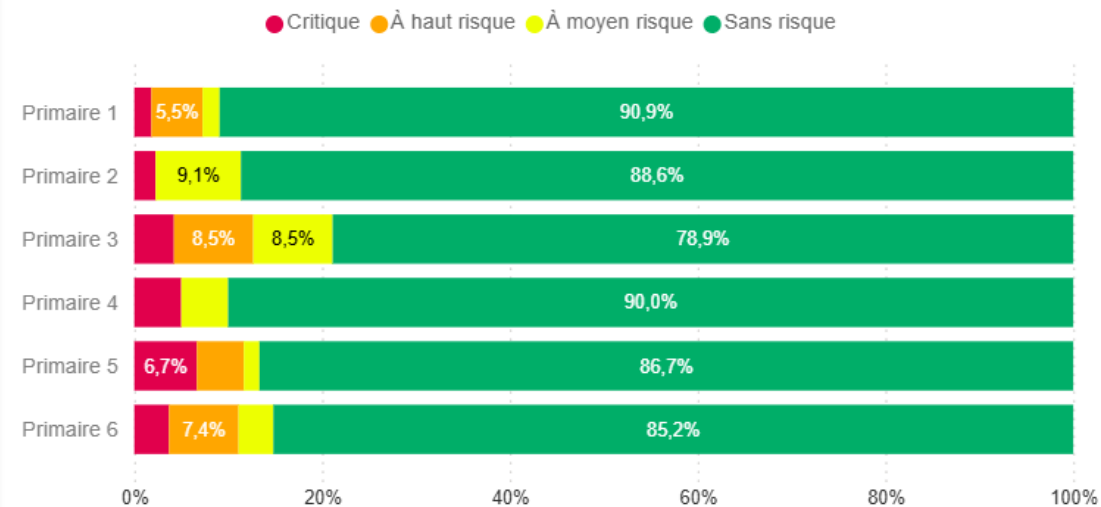
Résultats : 60 à 65  
**À haut risque**  
**4,9 %**  
 16

Résultats : 66 à 69  
**À moyen risque**  
**4,9 %**  
 16

Résultats : 70 à 100  
**Sans risque**  
**86,1 %**  
 279

Nb élèves  
**324**

Distribution des intervalles par niveau scolaire



Sexe

- Féminin
- Masculin
- Non binaire
- Non défini

Statut génération

- 
- Immigrant 1re génération
- Immigrant 2e génération
- Indéterminé
- Non immigrant

Plan d'intervention

- Avec plan d'intervention
- Sans plan d'intervention

Groupe linguistique

- Allophone
- Anglophone
- Francophone
- Non défini

# PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

## INTRODUCTION

Afin de préciser les devoirs et les responsabilités des écoles et de tous les acteurs scolaires concernés par des situations de violence et d'intimidation, le gouvernement du Québec a adopté, en juin 2012, la **Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école**. Celle-ci demande à chaque école d'élaborer un **Plan de lutte** dont l'objectif est de **prévenir** et de **contrer** toute forme d'intimidation et de violence et plus précisément, à faire de l'école un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire, de manière que tout élève qui la fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence (LIP, 2012).

Le plan de lutte doit notamment prévoir des **mesures de prévention** visant à contrer toute forme d'intimidation et de violence, des mesures visant à favoriser la **collaboration des parents** à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire, **préciser les actions** qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté ainsi que les **mesures de soutien ou d'encadrement** alors offertes, déterminer les **sanctions disciplinaires** applicables dans un tel cas et **spécifier le suivi** qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (LIP, 2012).

De plus, la LIP prévoit que :

- Le conseil d'établissement **adopte** le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son Actualisation proposée par le directeur de l'école (art. 75.1) ;
- Soit distribuer aux parents un **document clair et accessible expliquant le plan de lutte**. Ce document doit faire état de la possibilité d'effectuer un signalement ou de formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel au protecteur régional de l'élève et de la possibilité pour une personne insatisfaite du suivi donné à une plainte faite auprès de l'établissement de se prévaloir de la procédure de traitement des plaintes prévues à la Loi sur le protecteur national de l'élève (art. 75.1) ;
- Le conseil d'établissement veille à ce que le plan de lutte contre l'intimidation et la violence soit **révisé annuellement** et, le cas échéant, actualisé. Le directeur de l'école transmet une copie du plan de lutte et de son actualisation au protecteur national de l'élève (art. 75.1) ;
- Le conseil d'établissement procède annuellement à l'**évaluation** des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1) ;
- Soit distribuer aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève un **document** faisant état de cette évaluation (art. 83.1).

### CONFLIT

Le conflit est caractérisé par un rapport égalitaire et non une prise de pouvoir. Il est une confrontation, un désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Il se règle par la négociation ou la médiation.

### INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **CARACTÈRE RÉPÉTITIF**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'**inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (LIP, 2012).

### VIOLENCE

Toute **MANIFESTATION DE FORCE**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (LIP, 2012).

\*Note : Ces définitions sont inscrites dans la **Loi sur l'instruction publique** et servent de référence pour toutes les écoles du Québec

## CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU

CSSDGS mise à jour février 2023 – adapté de la version de l'année 2021-2022

Inspiré de l'adaptation de François Sirois du matériel élaboré par Danièle Boivin, France Langlais, Catherine Nadeau, Claudine Pelletier et Marie-Josée Talbot, agents de soutien régional et de l'équipe du Plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école (MELS, 2012)

Date d'adoption du conseil d'établissement : XX septembre 2024

Une copie du plan de lutte contre l'intimidation et la violence est remise au protecteur régional de l'élève (précisions à venir):

Oui

Non

Nom de l'école :

Félix-Leclerc

ÉCOLE PRIMAIRE

Date :

17 septembre 2024

Nombre d'élèves :

427

Nom de la direction :

Anne-Marie Lamarre

Nom de la personne chargée de coordonner l'équipe de travail :

Anne-Marie Lamarre et Brigitte Primeau, directrice adjointe

Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail :

Karine Vigneault, TES


Geneviève Lussier, TES

Pamela Brown-Gagné, TES

Emie Sénécal, TES

Laurence Richer, agente de réadaptation

Ce plan s'inscrit dans la poursuite des objectifs de la Convention de gestion et de réussite éducative, plus précisément à l'atteinte du but 4 de la Convention de partenariat : l'amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements. Il s'inspire également des valeurs du Projet éducatif de l'école.

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE	SYNTHÈSE DU PORTRAIT DE SITUATION	OUTILS RÉFÉRENTIELS
<p><b>1. UNE ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE :</b></p>	<p><b>Nos constats à la suite de la lecture et de l'analyse des réponses aux différents questionnaires (automne 2022)</b></p> <p><b>Vulnérabilités</b></p> <p>Plusieurs parents ne connaissent pas le plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation en milieu scolaire.</p> <p>Plusieurs élèves disent avoir vécu une situation d'intimidation ou de discrimination. Nous nous questionnons sur leur compréhension des termes intimidation et discrimination sans toutefois banaliser cette information.</p> <p>Quelques élèves mentionnent de pas se sentir en sécurité dans le transport scolaire</p> <p><b>Forces :</b></p> <p>La majorité des élèves se sentent en sécurité la plupart du temps dans notre établissement</p> <p>Presque la totalité (97,5%) des parents affirment que leur enfant se sent bien à l'école</p> <p>Les parents jugent en très grande majorité que leur enfant est en sécurité dans le transport scolaire, lors du transport actif et au service de garde</p> <p>98,3 % des parents affirment que leur enfant entretient des relations positives avec les autres élèves</p> <p>Les élèves tout comme leurs parents reconnaissent que les membres du personnel interviennent rapidement quand survient un conflit ou une situation difficile</p> <p><b>Cyberintimidation :</b> Malgré les résultats au sondage de 2022, sur le terrain nous constatons que les élèves, surtout au 3<sup>e</sup> cycle, ne semblent pas être en mesure de bien identifier les comportements non adéquats en ligne ni les impacts de ceux-ci.</p> <p><b>NOS ENJEUX PRIORITAIRES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1.1 Communication et promotion de notre plan de lutte</li> <li>1.2 Conscientisation des élèves en matière de cyberintimidation</li> <li>1.3 Pratiques inclusives en lien avec l'immigration, la diversité sexuelle et de genre</li> </ul>	<p>Les liens vers les questionnaires sont maintenant disponibles directement dans la TEAM. Ces derniers ont été transférés dans FORMS pour que leur utilisation soit facilitée. Voici les <a href="#">Liens vers les questionnaires du primaire.</a></p> <p style="text-align: center;"></p> <p>2023_INFO_Les_questionnaires_climat_b</p>

COMPOSANTES DU PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE	MESURES	DESCRIPTION	OUTILS RÉFÉRENTIELS
<p><b>2. LES MESURES DE PRÉVENTION VISANT À CONTRER TOUTE FORME D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE MOTIVÉE, NOTAMMENT, PAR LE RACISME, <u>L'ORIENTATION SEXUELLE, L'IDENTITÉ OU L'EXPRESSION DE GENRE*</u> UN HANDICAP OU UNE CARACTÉRISTIQUE PHYSIQUE OU TOUT AUTRE MOTIF :</b></p>	<p><i>Mesures déjà en place</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Journées du P'tit bonheur à Félix-Leclerc</b> : Journées thématiques dont l'objectif rejoint les valeurs de notre projet éducatif, soit le plaisir, le lien d'attachement et l'ouverture, ainsi que la persévérance.</li> <li>• <b>Animation d'ateliers sur les habiletés sociales</b> en classe par des membres de l'équipe-école (T.E.S., enseignants et professionnels)</li> <li>• <b>Utilisation de la plateforme MOOZOOM</b> pour tous les élèves de l'école</li> <li>• <b>Ateliers de sensibilisation par des partenaires</b> (policiers communautaires, organismes à but non lucratif et autres)</li> <li>• <b>En 2023-2024, implantation du nouveau programme Culture et citoyenneté québécoise</b></li> <li>• <b>Présentation de conférences pour le personnel sur le choc culturel et les enjeux de l'immigration (ouverture et inclusion)</b></li> </ul>	<p><a href="#">Activités préventives dans les écoles</a></p> <p><a href="#">Liste de programmes et d'outils pour prévenir la violence et l'intimidation à l'école</a></p> <p><a href="#">Guide des ressources en prévention de l'intimidation et de la violence</a></p> <p><a href="#">synthèse rôles et responsabilités légales question.pdf</a></p>
	<p><i>Mesures à modifier</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser, plutôt qu'une journée, une semaine pour la prévention de la violence et de l'intimidation avec des activités thématiques</li> <li>• Promouvoir davantage notre Plan de lutte contre la violence et l'intimidation</li> <li>• Mettre à jour l'offre de conférences/ateliers/animations en partenariat avec des experts ou organisme, dont Police Roussillon (augmenter la collaboration avec la policière interventionniste)</li> </ul>	
	<p><i>Mesures à ajouter</i></p>	<p><b>*Se référer à la section 3</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Affiches éducatives en lien avec l'acceptation de soi et des autres, sur l'ouverture, l'inclusion et gestion des émotions</li> </ul>	<p>Pour prévenir l'homophobie et la transphobie, se référer aux recommandations émises dans le guide du MEQ (2021) et dans le guide du CSSDGS favoriser l'adoption de pratiques inclusives à la diversité sexuelle et de genre : <a href="#">2022-11-16-Guide-evolutif-pour-inclusion-diversites-sexuelles-genre WEB.pdf (gouv.qc.ca)</a></p> <p>Consultez la TEAMS S.É. <a href="#">D.06.01 - Diversité sexuelle et de genre</a> .</p> <p>Formations offertes par la sexologue du CSS s'adressant à tout le personnel en milieu scolaire pour s'informer et s'outiller sur la diversité sexuelle et de genre. <a href="#">Offre formations SÉ 22-23.docx</a></p>

	<p><i>Mesures déjà en place</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les parents sont informés de ce qui est fait à l'école par courriel, via le Félix vous informe (Info-Parents) et par le partage de photos sur le site de l'école</li> <li>▪ Diffusion du plan de lutte contre la violence et l'intimidation sur le site web de l'école</li> <li>▪ Ateliers, capsules et conférences gratuites offerts aux parents sur le site Aidersonenfant.com</li> </ul> <p><b>Modalités prévues pour informer les parents promptement dans le cas où leur enfant a été impliqué dans un geste de violence ou d'intimidation à l'école Félix-Leclerc</b></p> <p>Communication par un membre de l'équipe-école, habituellement la direction, pour informer le parent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des faits de l'événement signalé (quoi, quand, où, avec qui, comment, etc.) ;</li> <li>▪ Des étapes à suivre (réception, analyse, intervention éducative, suivi...)</li> <li>▪ Des interventions réalisées et à venir ;</li> <li>▪ Des sanctions applicables (selon la situation s'il y a lieu) ;</li> <li>▪ Du soutien offert à l'enfant à l'école ;</li> <li>▪ Des attentes quant à leur implication afin de favoriser la collaboration (rôle, aide dans la recherche de solutions ou de partenaires externes, etc.) ;</li> </ul>	<p>Le site web de l'école à l'égard de la lutte contre la violence et l'intimidation est mis à jour régulièrement – Agenda – Autres</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remettre le document du plan de lutte et l'évaluation des résultats</li> <li>• Présenter les activités de prévention</li> <li>• Communiquer rapidement avec eux lors d'un événement</li> </ul>
<p><b>3. LES MESURES VISANT À FAVORISER LA COLLABORATION DES PARENTS À LA LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE ET À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MILIEU D'APPRENTISSAGE SAIN ET SÉCURITAIRE :</b></p>	<p><i>Mesures à ajouter</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Publication de mesures préventives à adopter (capsules dans le Félix vous informe)</li> <li>• Diffusion du plan de lutte contre la violence et l'intimidation (version simplifiée sous forme de napperon) pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Différencier certaines définitions (conflit/violence/intimidation)</li> <li>○ Clarifier les étapes à suivre pour signaler une situation ;</li> <li>○ Présenter les types d'intervention possibles de l'équipe-école ;</li> </ul> </li> <li>• Diffusion de l'endroit où se trouve le document synthèse du plan de lutte sur le site de l'école</li> <li>• Proposition de lectures avec leur enfant sur différents sujets qui seront abordés en classe ou en prévention universelle lors des ateliers sur les habiletés sociales. Capsules disponibles sur la plateforme MOOZOOM</li> <li>• Invitation à des activités ou à des moments de partage afin de créer un sentiment d'appartenance et de favoriser la collaboration, via les Journées du P'tit bonheur ou autres journées thématiques (semaine de prévention sur l'intimidation et la violence).</li> <li>• Dès 2023-2024, partage du Guide contre l'intimidation et la violence créé à l'attention des parents d'élèves. Ce guide est construit afin de renseigner les parents par rapport à l'enjeu de l'intimidation et de les outiller quant à la posture à adopter auprès de leurs enfants. Dès 2023-2024, un résumé du plan de lutte et du processus de dénonciation des événements et situations sera élaboré sous forme de napperon. Celui-ci sera accessible via le site web de l'école et sera partagé aux parents par courriel et sera expliqué à tous les membres du personnel lors d'une assemblée générale, en plus d'être également expliqué en classe lors d'un atelier sur les habiletés sociales animé par les TES</li> <li>• Dès 2024-2025, le résumé, sous forme de napperon, sera ajouté à l'agenda de l'élève</li> <li>• Ajouter des mentions spécifiques dans notre code de vie en lien avec l'inclusion, la diversité sexuelle et de genre, ainsi que les mesures d'encadrement relié à la non-tolérance de celles-ci.</li> </ul>	<p><u><a href="#">Guide « Mon pouvoir sur l'intimidation COMME PARENT » - Guide créé en 2021 par les partenaires du réseau en collaboration avec le CSSDGS et traduit en 4 langues :</a></u></p> <p><u><a href="#">Disponible dans la TEAM S.É. / Intimidation et violence / onglet parent :</a></u></p> <p><u><a href="#">Guide version française ; Guide version anglaise ; Guide version russe ; Guide version espagnole.</a></u></p> <p>Rendre disponible dans l'agenda scolaire :</p>  <p>Code QR Guide parent format carte</p> <p><u><a href="#">Et sur le site du CSSDGS aux endroits suivants :</a></u></p> <p><u><a href="https://www.cssdgs.gouv.qc.ca/protekteur">https://www.cssdgs.gouv.qc.ca/protekteur</a></u></p> <p><u><a href="https://www.cssdgs.gouv.qc.ca/differend">https://www.cssdgs.gouv.qc.ca/differend</a></u></p>

**4. LES MODALITÉS DE SIGNALEMENT OU DE DÉPÔT D'UNE PLAINTE CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE À L'ÉTABLISSEMENT OU AVEC CELUI-CI ET, PLUS PARTICULIÈREMENT, LES MODALITÉS DE SIGNALEMENT DE L'UTILISATION DES MÉDIAS SOCIAUX OU DES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION À DES FINS DE CYBERINTIMIDATION;**

Le plan de lutte doit inclure les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne ou qu'un signalement **ou une plainte est transmis à l'établissement par le protecteur régional de l'élève.** (Précisions à venir) (art. 75.1.5).

Si une personne (élève parent ou membre du personnel de l'école Félix-Leclerc) désire :

- Signaler un geste de violence ou d'intimidation/cyberintimidation
- Formuler une plainte officielle

Voici la procédure à suivre à l'école Félix-Leclerc:

Modalités pour déclarer un événement d'intimidation ou de violence :	
Qui contacter ?	Enseignant, TES, technicienne en service de garde ou membre de la direction
Comment contacter ces personnes ?	Par téléphone ou par courriel
Pour l'équipe-école, qui sont les personnes responsables de la prise en charge des situations de violence et d'intimidation/cyberintimidation?	TES et membres de la direction
<b>Modalités prévues pour dénoncer ou signaler un événement :</b> — Parler directement à un adulte de l'école (enseignant, technicienne du sdg, TES, etc.). — Écrire un courriel à la direction : <a href="mailto:felixleclerc@cssdgs.gouv.qc.ca">felixleclerc@cssdgs.gouv.qc.ca</a> ou la contacter par téléphone au <b>514 380-380-8899 poste 4331</b> en expliquant la situation. — Demander l'assistance de la personne désignée par l'école, soit le psychoéducateur / agente de réadaptation	Téléphone : 514-380-8899, poste 4331  Adresse courriel : <a href="mailto:felixleclerc@cssdgs.gouv.qc.ca">felixleclerc@cssdgs.gouv.qc.ca</a>

[Porter plainte à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

**Comment dénoncer en toute confidentialité tout acte d'inconduite sexuelle ou de violence :**



Ligne téléphonique pour dénoncer tout acte d'inconduite sexuelle ou de violence :

\*À noter qu'un protecteur régional de l'élève pourra examiner une plainte sans que les deux premières étapes n'aient été franchies, si:  
 1° il est d'avis que le respect de ces étapes n'est pas susceptible de corriger adéquatement la situation ou que le délai de traitement de la plainte aux étapes précédentes rend l'intervention du protecteur régional de l'élève inutile;  
 2° la plainte concerne un acte de violence à caractère sexuel.

1 833 336-6623 ou 1 833 DENONCE (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30; une boîte vocale est également disponible en tout

Site du CSSDGS, onglet : [La résolution d'un différend et la résolution d'une situation d'intimidation ou de violence : Comment intervenir et trouver une solution satisfaisante pour tous.](#)

Section : Comment effectuer un signalement ou formuler une plainte à l'école concernant un acte d'intimidation ou de violence?

ET

Section : Processus de cheminement d'une plainte

[Plaintes | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

[Aide-Mémoire du processus d'intervention dans le contexte d'une situation d'intimidation ou de violence et/ou d'une plainte](#)

[RÉFORME DU TRAITEMENT DES PLAINTES EN MILIEU SCOLAIRE | POUR UNE MEILLEURE PROTECTION DES DROITS DES ÉLÈVES DU QUÉBEC \(quebec.ca\)](#)

[Porter plainte à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

	<p>temps)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulaire de signalement : <a href="https://gouv.qc.ca/donnees-et-statistiques/declaration-de-violence">Dénonciation (gouv.qc.ca)</a></li> <li>• <a href="mailto:signalements@education.gouv.qc.ca">signalements@education.gouv.qc.ca</a></li> </ul> <p><b>Violences à caractère sexuel</b></p> <p>Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel pourra être formulée directement au protecteur régional de l'élève, sans avoir à passer par les deux premières étapes du processus.</p> <p>Le protecteur régional de l'élève transmettra alors sans délai la plainte au directeur de l'établissement d'enseignement visé ou à la personne désignée par l'établissement d'enseignement privé, à moins qu'il n'ait des motifs raisonnables de croire que cela puisse nuire à une enquête ou que la personne plaignante s'y oppose.</p> <p><b>Les plaintes relatives aux actes de violence à caractère sexuel sont traitées en urgence.</b></p>	
--	---	--

<p><b>5. LES ACTIONS QUI DOIVENT ÊTRE PRISES LORSQU'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE EST CONSTATÉ PAR UN ÉLÈVE, UN ENSEIGNANT, UN AUTRE MEMBRE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE OU PAR QUELQUE AUTRE PERSONNE OU QU'UN SIGNALEMENT OU UNE PLAINTE EST TRANSMIS À L'ÉTABLISSEMENT</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Agir rapidement ! Tolérance zéro !</b></p> <p style="text-align: center;"><b>À l'école Félix-Leclerc, dès qu'une situation est observée ou dénoncée :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Une rencontre individuelle aura lieu avec les élèves concernés (par une TES et/ou la direction)</li> <li>2) Les parents des élèves seront informés</li> <li>3) Un plan d'action sera mis en place rapidement pour l'auteur, la victime et les témoins</li> </ol> <p><b>Pour prendre position et assurer la sécurité de l'élève, il est urgent de :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre fin au comportement</li> <li>2. Nommer le comportement</li> <li>3. Orienter vers les comportements attendus</li> <li>4. Évaluation sommaire auprès de l'élève-victime</li> <li>5. Consigner et transmettre</li> </ol> <div style="text-align: center;"> <pre> graph TD     A[TRAJECTOIRE POUR LE TRAITEMENT D'UN ÉVÉNEMENT] --&gt; B[ADULTE-TÉMOIN]     A --&gt; C[DÉNONCÉ PAR L'ÉLÈVE LUI-MÊME OU PAR UNE AUTRE PERSONNE]     B --&gt; D[PRÉ-ÉVALUATION]     C --&gt; D     </pre> </div>	<p><a href="#">Aide-mémoire pour différencier une situation d'intimidation d'un conflit</a></p> <p><a href="#">Évaluation de la gravité du comportement en vue d'une intervention adaptée et graduée</a></p> <p><a href="#">Intervenir dans une situation d'intimidation ou de violence</a></p> <p><a href="#">Modèle de plan d'action en 4 étapes pour encadrer la situation d'intimidation - AUTEUR</a></p> <p><a href="#">Référentiel des mesures pour l'auteur.docx</a></p>
--	--	---

<p>PAR LE PROTECTEUR RÉGIONAL DE L'ÉLÈVE.</p>		<p><a href="#">Référentiel des mesures pour les victimes et témoins</a></p> <p><a href="#">Affiche STOPPER la violence en 5 étapes.pdf</a></p> <p><a href="#">Contrat de non-intimidation.docx</a></p> <p><a href="#">Aide-mémoire pour la direction.pdf</a></p> <p><a href="#">Trajectoire 2022 - Modifiée Loi PNÉ.docx</a></p> <p><a href="#">synthèse rôles et responsabilités légales question.pdf</a></p>
<p><b>SECTION DISTINCTE SUR LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL</b></p>	<p><b>Une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence est consacrée aux violences à caractère sexuel. Cette section doit prévoir, en plus des éléments prévus à l'alinéa 9 (le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte) de l'article 75.1, les éléments suivants :</b></p> <p>1) Une offre de formation pour les membres de la direction et les membres du personnel ; Liste des formations obligatoires (à venir) :</p> <p>2) Des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel. Liste des mesures de sécurité (à venir) :</p> <p>Quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— Partager les bonnes pratiques en matière de sécurité des lieux et des personnes ;</li> <li>— Formation aux enseignants ;</li> <li>— Examiner la circulation des élèves et des adultes dans l'établissement pour trouver les "trous de sécurité";</li> <li>— Amélioration de l'éclairage à des endroits ciblés ;</li> <li>— Ajout de certaines formes de surveillance, en particulier dans la zone des casiers et la cour d'école ;</li> <li>— Offrir le contenu obligatoire d'éducation à la sexualité.</li> </ul> <p>Le Protecteur national de l'élève se réfère à la définition de la violence à caractère sexuel inscrite à la loi: <a href="#">(ici)</a>  <b>« toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y</b></p>	<p><a href="#">les-violences-VF.pdf (ctreq.qc.ca)</a></p> <p><a href="#">RÉFORME DU TRAITEMENT DES PLAINTES EN MILIEU SCOLAIRE   POUR UNE MEILLEURE PROTECTION DES DROITS DES ÉLÈVES DU QUÉBEC (quebec.ca)</a></p> <p><a href="#">Plaintes   Gouvernement du Québec (quebec.ca)</a></p> <p><a href="#">Porter plainte à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire   Gouvernement du Québec (quebec.ca)</a></p> <p>Toutes les mesures et actions de prévention dans le document sont valides pour intervenir en cas de violence à caractère sexuel.</p>

	<p><b>compris par un moyen technologique. »</b></p>	<p>Au besoin, un partenaire externe tel que la protection de la jeunesse (en vertu de l'article 39.1 LPJ) et/ou les policiers peuvent être interpellés pour appuyer l'intervention.</p>
<p><b>6. LES MESURES VISANT À ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ DE TOUT SIGNALEMENT ET DE TOUTE PLAINTÉ CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE :</b></p>	<p><i>À Félix-Leclerc, la confidentialité est essentielle pour nous dans toute situation de dénonciation.</i></p> <p>En voici certaines modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modalités de déclaration d'événement favorisant le respect de la confidentialité (billet de signalement envoyé par courriel, boîte à proposition où les élèves peuvent déposer, entre autres, des billets de signalement, etc.)</li> <li>- Intervention individuelle auprès des personnes impliquées</li> <li>- Ne pas révéler le nom des élèves impliqués lors de la communication aux parents. Pour chaque parent, donner uniquement l'information qui concerne leurs enfants.</li> <li>- Discuter de la situation avec les personnes concernées seulement.</li> <li>- Utiliser un lieu à l'écart et à l'abri des regards pour faire les interventions complètes.</li> <li>- Communiquer seulement les informations essentielles pour assurer la sécurité de l'élève visé.</li> <li>- Utiliser les initiales dans les communications écrites (ex. : objet d'un message courriel).</li> <li>- Sensibiliser le personnel à cette notion de confidentialité.</li> </ul> <p>Pour la sécurité et le bien-être de tous les élèves, la confidentialité est au ♥ de nos interventions</p>	
<p><b>7. LES MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT OFFERTES À UN ÉLÈVE VICTIME D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE AINSI QUE CELLES OFFERTES À UN TÉMOIN OU À L'AUTEUR D'UN TEL ACTE :</b></p>		<p><a href="#">Référentiel des mesures pour l'auteur.docx</a></p> <p><a href="#">Référentiel des mesures pour les victimes et témoins</a></p> <p><a href="#">Intervenir dans une situation d'intimidation ou de violence</a></p> <p><a href="#">Contrat de non-intimidation.docx</a></p> <p><a href="#">Aide-mémoire pour la direction.pdf</a></p>

	<b>Mesures pour la victime</b>	<b>Mesures pour l'auteur</b>	<b>Mesures pour les témoins</b>	
	<p>Objectifs : <b>Accompagner l'élève dans sa démarche, assurer son bien-être et sa sécurité</b></p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accueillir et la reconforter afin de l'amener à verbaliser la ou les situations; TES et/ou psychoéducatrice et direction</li> <li>• Mesures de protection à l'école ainsi que dans son milieu de vie</li> <li>• Suivi et rencontre avec les parents</li> <li>• Suivi régulier avec un intervenant</li> <li>• Déclaration de l'événement selon le protocole de la loi 56</li> </ul>	<p>Objectifs : <b>Sensibiliser l'élève, l'accompagner, lui offrir des ressources et du soutien</b></p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accueillir et la reconforter afin de l'amener à verbaliser la ou les situations; TES et/ou psychoéducatrice et direction</li> <li>• Mesures de protection à l'école ainsi que dans son milieu de vie</li> <li>• Suivi et rencontre avec les parents</li> <li>• Suivi régulier avec un intervenant</li> <li>• Déclaration de l'événement selon le protocole de la loi 56</li> </ul>	<p>Objectifs : <b>Sensibiliser les témoins, les accompagner et leur offrir du soutien</b></p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accueillir et la reconforter afin de l'amener à verbaliser la ou les situations; TES et/ou psychoéducatrice et direction</li> <li>• Suivi à la suite des rencontres</li> <li>• Mesures de protection à l'école ainsi que dans son milieu de vie</li> <li>• Suivi et rencontre avec les parents</li> <li>• Suivi régulier avec un intervenant</li> <li>• Déclaration de l'événement selon le protocole de la loi 56</li> </ul>	

<p><b>8. LES SANCTIONS DISCIPLINAIRES APPLICABLES SPÉCIFIQUEMENT AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE SELON LA GRAVITÉ OU LE CARACTÈRE RÉPÉTITIF DE CES ACTES :</b></p>	<p>Les sanctions disciplinaires s'effectueront en fonction de l'analyse de la situation, notamment selon le profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la <b>nature</b>, de la <b>gravité</b>, de la <b>fréquence</b> et de la <b>légalité</b> des gestes posés. Les intervenants accompagnent l'élève dans une démarche de résolution de conflits/problèmes et de réparation. Les conséquences et la réparation seront en lien avec le geste posé.</p> <p>Faire référence au Code de vie de l'école</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Récréation guidée ;</li> <li>▪ Déplacement supervisé et/ou distancé ;</li> <li>▪ Retrait de l'élève sous supervision de l'adulte;</li> <li>▪ Fiche de réflexion ou réflexion guidée ;</li> <li>▪ Suspension (à l'interne ou à la maison);</li> <li>▪ Lecture ou travaux sur l'intimidation, la violence, l'empathie, etc.;</li> <li>▪ Reprise de temps ou pertes de privilège ;</li> <li>▪ Travaux communautaires (en geste de réparation par l'élève)</li> <li>▪ Retour de l'élève à l'école en présence de ses parents et de la direction (ou d'une personne responsable désignée);</li> <li>▪ Élaboration d'un plan de réintégration en classe.</li> </ul>	<p><a href="#">Évaluation de la gravité du comportement en vue d'une intervention adaptée et graduée</a></p> <p><a href="#">Modèle de plan d'action en 4 étapes pour encadrer la situation d'intimidation - AUTEUR</a></p> <p><a href="#">Référentiel des mesures pour l'auteur.docx</a></p> <p><a href="#">Exemples de comportements interdits et des conséquences possibles.png</a></p> <p><a href="#">synthèse rôles et responsabilités légales question.pdf</a></p>
<p><b>9. LE SUIVI QUI DOIT ÊTRE DONNÉ À TOUT SIGNALLEMENT ET À TOUTE PLAINTÉ CONCERNANT UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE :</b></p>	<p><b>Mesures prises pour faire le suivi et s'assurer que la situation a cessé</b></p> <p>La direction, en lien avec l'application de la loi 56 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ S'assure que les mesures de sanction et de soutien ont été mises en place et que l'impact de ces mesures a un effet positif pour soutenir les élèves concernés (ex. dès le lendemain, après 2 jours, 1 semaine, etc.) ;</li> <li>▪ Informe les parents de l'évolution de la situation, les rassure et leur demande de nous informer si la situation se poursuit malgré les interventions ;</li> <li>▪ Informe les adultes concernés de l'évolution de la situation et communique les informations pertinentes aux membres du personnel quant à la sécurité de l'élève visé, et ce, dans le respect de la confidentialité;</li> <li>▪ Échange avec les premiers intervenants pour bien évaluer l'évolution de la situation;</li> <li>▪ Consigne les informations (fiche de signalement, rapport sommaire <i>(art. 75.2.)</i>)</li> </ul>	<p><a href="#">Référentiel des mesures pour l'auteur.docx</a></p> <p><a href="#">Référentiel des mesures pour les victimes et témoins</a></p>
<p><b>LE PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE DOIT COMPRENDRE DES DISPOSITIONS PORTANT SUR LA FORME ET LA NATURE DES ENGAGEMENTS QUI DOIVENT ÊTRE PRIS PAR LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE ENVERS L'ÉLÈVE QUI EST VICTIME D'UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE ET ENVERS SES PARENTS (ARTICLE 75.2 LIP).</b></p>		

Révision du gabarit plan de lutte – février 2023

Adapté par Marie-Josée Talbot à partir du canevas de plan de lutte réalisé par le CSS des Chic-Chocs, juin 2021

**Références :**

Cadre 21. (2022, janvier). *SEXTO 1 – Explorateur*. <https://www.cadre21.org/badges/sexta-1-explorateur/>

Gouvernement du Québec, Ministère de la Famille (2021). *Plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation et la cyberintimidation 2020-2025*, publié le 23 février 2021. <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/intimidation/plan-action-concerte/Pages/index.aspx>

Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries. (2022). *Guide évolutif pour une meilleure prise en compte de la diversité sexuelle et de genre dans les établissements scolaires*.

Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation. (2021). *Pour une meilleure prise en compte de la diversité sexuelle et de genre : guide à l'intention des milieux scolaires*.